

20 mars 2023

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans [sa réponse à la question parlementaire n° 7674 du 27 février 2023](#), la ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Taina Bofferding, a reconfirmé que toute personne confrontée à une détresse aigue, et a fortiori les victimes de violence domestique, est en droit de demander de l'aide au Luxembourg.
- La Direction de l'Immigration a publié les statistiques concernant [la protection internationale](#) et [la protection temporaire](#) du mois de février 2023. Le mois dernier, 135 personnes ont introduit une demande de protection internationale. 102 personnes se sont présentées auprès de la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes pour bénéficier de la protection temporaire au Luxembourg.
- Le 16 Mars 2013, l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) a publié une mise à jour de la situation sur les développements aux niveaux national et européen liés [à la protection des demandeurs d'asile victimes de la traite des êtres humains](#).
- Le 16 Mars 2023, la Commission européenne et la Commission pour les réfugiés de Serbie [ont signé un accord administratif pour collaborer au sein du Réseau européen des migrations](#) et faire de la Serbie un pays observateur dans le réseau.

Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication de [la 41e édition du EMN Quarterly](#), couvrant la période d'octobre à décembre 2022 et incluant les statistiques pertinentes les plus récentes. Pour recevoir des notifications sur l'EMN Quarterly par e-mail, [veuillez vous abonner en cliquant ici](#).

Chiffre de la semaine: 79,5 %

En 2022, 1.123 personnes ont obtenu la protection internationale au Luxembourg (statut de réfugié ou protection subsidiaire), comparé à 898 personnes en 2021. Le taux de reconnaissance en matière de protection internationale se chiffre à 79,5% (contre 73% en 2021 et 64% en 2020).

Il s'agit du rapport entre les décisions positives et l'ensemble des décisions prises sur l'octroi ou le refus en matière de protection internationale (les décisions de refus englobent les décisions négatives prises en procédure normale, en procédure accélérée et les décisions d'irrecevabilité, mais non pas les retraits implicites de la demande de protection internationale, les décisions d'incompétence en vertu du règlement Dublin III et les révocations de statut).

Source : Direction de l'immigration

Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en